



Traité Nazir

Michna 1 - Chapitre 9

הגויים, אין להם נזירות. נשים ועבדים, יש להם נזירות. חומר
בנשים מבעבדים--שהוא כופף את עבדו, ואינו כופף את
אשתו. חומר בעבדים מבנשים--שהוא מפר נדרי אשתו, ואינו
מפר נדרי עבדו. הפר
לאשתו, הפר עולמית; הפר לעבדו--יצא לחירות, ומשלים את
נזירותו. עבר מכנגד פניו, רבי מאיר אומר, לא ישתה; רבי יוסי
אומר, ישתה.

Les non-Juifs ne sont pas [concernés par les lois de] Nézirout. Les femmes et les esclaves sont [concernés par les lois de] Nézirout. [Les interdits liés à la Nézirout] des femmes sont plus sévères que [ceux liés à la Nézirout] des serviteurs [car] on peut contraindre son esclave [à enfreindre sa Nézirout] mais on ne peut pas y contraindre son épouse.

[Les interdits liés à la Nézirout] des esclaves sont plus sévères que [ceux liés à la Nézirout] des femmes [car] on peut annuler les vœux de son épouse mais on ne pas annuler les vœux [de Nézirout] de son esclave.

[S']il a annulé les vœux de son épouse, il [les] a annulés définitivement.

[S']il a annulé les vœux de son serviteur, et que celui-ci recouvre sa liberté, il [doit alors] accomplir son vœu. S'il s'est enfui : Rabbi Méïr dit : « Il ne doit pas boire [du vin] ». [Et] Rabbi Yossé dit : « Il peut boire [du vin] ».



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions